

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE  
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :  
jeudi 20 septembre 2018

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
23

Nombre de Conseillers  
présents :  
14

Nombre de Conseillers  
votants :  
21

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE D'EZY SUR EURE**  
**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,  
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

**PRÉSENTS :**

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX,  
M. BÉNARD, A. FOLLIARD, A. FOURMAUX, S. GUIARD, I. LEGGETT, M. PAGÈS,  
V. RÉVEILLARD  
formant la majorité des Conseillers en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :**

J. BARONNET donne pouvoir à C. NOË  
J. BRET donne pouvoir à M. PAGÈS  
JM BRUNET donne pouvoir à M. ROUSSET  
R. CHEVRETEAU donne pouvoir à M. BÉNARD  
V. GOUIN donne pouvoir à E. GROUX  
A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER  
A. TOUTAIN donne pouvoir à C. ROUGERON

**ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRESENTÉ :**

D. CLARKE, C. HÉROUARD

**ADMINISTRATION :**

Q. DELPORTE.

Monsieur Claude NOË est élu secrétaire de séance



## Compte rendu du Conseil Municipal

de la séance du 28 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 7

Nombre de conseillers absents excusés : 2

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20h10

Secrétaire de séance : Monsieur Claude NOË

Le compte rendu du 29 juin est adopté à l'unanimité.

### ➤ 1 – Finances

#### **1.7 a – Attribution des subventions aux associations année 2018**

Comme chaque année, il convient de procéder à l'attribution des subventions aux différentes associations ayant déposé un dossier dans les délais.

Monsieur le Maire rappelle que la politique de la Commune est sauf évènement particulier de reconduire la subvention de l'année 2017. Il cède la parole à Monsieur Denis HERMET 3<sup>ème</sup> Adjoint en charge des associations afin de présenter l'ensemble des demandes de subvention et de détailler certains dossiers :

- Dreux Cyclo Club : il est proposé de verser une subvention de 350 € pour l'organisation du « prix de la ville d'Ezy » et d'apporter une aide logistique pour cette manifestation.
- L'Ez'Arts : l'association a formulé une demande de rénovation du local où se déroule ses activités. Elle a également proposé d'acheter des étagères en complément de la rénovation. Monsieur le Maire rappelle que la Commune peut récupérer la TVA aussi il est plus logique que la Commune procède à l'achat de ces étagères. Il est proposé que la subvention 2019 de l'association L'Ez'Arts soit diminuée de 50 % du coût d'acquisition de ces étagères (soit 330 € en moins sur la subvention 2019).

ASSOCIATIONS	Pour mémoire en 2017		Propositions	Votes du CM 28/09/2018
	Subvention	Except.- indirect.		
BLR EZY SOCCER 27	150 €		150 €	150 €
Boule Joyeuse Ezy Anet	450 €		450 €	450 €
Bunkai Kyokushin 27	300 €		300 €	300 €
Dreux Cyclo Club	pas de dossier		350 €	350 €
Ezy à Dom	gratuité de la salle		gratuité de la salle	gratuité de la salle
Ezy Tennis Club	1 000 €		1 000 €	1 000 €
Smily	pas de dossier		gratuité de la salle	gratuité de la salle
Société de Saint-Vincent-de-Paul	250 €		250 €	250 €
			<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

**b – Rapport annuel 2017 de la société Lombard & Guérin :déléataire du service public du marché dominical**

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du marché, la société Lombard & Guérin transmet à la Commune un rapport annuel tous les ans. Ce dernier indique notamment le montant de la redevance variable sur les bénéfices qui s'élève à 1162 € pour l'exercice 2017.

Il est rappelé qu'il s'agit de seulement de prendre acte de ce rapport mais en aucun cas de valider la gestion du marché par le délégataire. En effet Monsieur le Maire rappelle que la Commune a lancé depuis plusieurs mois un plan d'actions et une opération « d'observations » lors de chaque tenue de marché. Cette période étant terminée un courrier de mise en demeure va être envoyé au délégataire pour lui demander de respecter ses engagements contractuels et de redynamiser le marché.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**c – Admission de créances en non-valeur**

Monsieur le Maire expose le dossier : à la demande du percepteur faisant suite à de nombreuses relances, poursuites et saisies restées infructueuses il convient de procéder à l'inscription en non-valeur de sommes sur le budget communal (impayés de cantines) et sur le budget ZAC locatif de Coutumel (impayés sur les loyers).

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter que :

- L'ensemble des créances soient admises en non-valeur pour un montant total de 4 594,04 € au budget communal.
- L'ensemble des créances soient admises en non-valeur pour un montant total de 36 833,61 € au budget bâtiment locatif ZAC de Coutumel.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**d – Budget Communal - décision modificative n°1**

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Martine ROUSSET, 1<sup>ère</sup> Adjoint, en charge des finances : Il convient de procéder à des ajustements budgétaires relatifs aux amortissements comptables, transfert de frais d'étude suite à la réalisation de travaux pour récupérer la TVA et admission de créances en non-valeur.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D6811-020: Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00€	60,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTALD042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00€</b>	<b>60,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
D6541-020: Créances admises en non valeur	0,00€	4 594,04€	0,00€	0,00€
<b>TOTALD65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00€</b>	<b>4 594,04€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
D6718-01 : Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	4 654,04€	0,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTALD67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>4 654,04€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 654,04€</b>	<b>4 654,04€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28041581-020: Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	0,00€	0,00€	0,00€	60,00€
<b>TOTALR040 : Opérations d'ordre de transfert sections</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>60,00€</b>
D-21312-020: Bâtiments scolaires	0,00€	2 619,24€	0,00€	0,00€
D-21318-020: Autres bâtiments publics	0,00€	8 936,56€	0,00€	0,00€
D-2315-020: Installations, matériel et outillage techniques	0,00€	9 174,74€	0,00€	0,00€
R-2031-020: Frais d'études	0,00€	0,00€	0,00€	20 730,54€
<b>TOTAL041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00€</b>	<b>20 730,54€</b>	<b>0,00€</b>	<b>20 730,54€</b>
R-1641-822: Emprunts en euros	0,00€	0,00€	0,00€	1 000 000,00€
<b>TOTALR16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>1 000 000,00€</b>
D-2315-822: Installations, matériel et outillage techniques	0,00€	1 000 060,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTALD23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00€</b>	<b>1 000 060,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00€</b>	<b>1 020 790,54€</b>	<b>0,00€</b>	<b>1 020 790,54€</b>
<b>TOTAL Général</b>		<b>1 020 790,54€</b>		<b>1 020 790,54€</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **7e - Budget Bâtiment Locatif ZAC de Courmel**

Madame Martine ROUSSET expose le dossier : il convient de procéder à des ajustements budgétaires relatifs aux amortissements comptables, inscription de créances en non-valeur et réajustement du montant des impayés de la société EURELEC suite à sa liquidation judiciaire en 2014.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT </b>				
D-60632-90 : Fournitures de petit équipement	111,05€	0,00€	0,00€	0,00€
D-615228-90 : Entretien et réparations autres bâtiments	2 500,00€	0,00€	0,00€	0,00€
D-6228-90 : Divers	2 500,00€	0,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTALD011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 111,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-90 : Virement à la section d'investissement	0,00€	500,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTALD023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811-020/ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00€	500,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTALD042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6541-90 : Créances admises en non-valeur	0,00€	4 111,05€	0,00€	0,00€
<b>TOTALD65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 111,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 111,05 €</b>	<b>5 111,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT </b>				
R-021-90 : Virement de la section de fonctionnement	0,00€	0,00€	0,00€	500,00€
<b>TOTALR021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
R-281318-020 : Autres bâtiments publics	0,00€	0,00€	0,00€	500,00€
<b>TOTALR040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
D-21318-90 : Autres bâtiments publics	0,00€	1 000,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTALD21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>TOTAL Général</b>		<b>1 000,00 €</b>		<b>1 000,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **71 – Bibliothèque-Médiathèque : sollicitation de subventions**

Monsieur le Maire expose les faits : dans le cadre du projet de création de la Bibliothèque Médiathèque, il convient de confirmer l'autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Eure, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, notamment pour le mobilier, le matériel informatique et les futures collections.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **➤ 2 – Aménagement du territoire**

#### **7a – Lancement d'une étude sur la vacance et l'habitat dégradé**

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre de sa politique de résorption de la vacance, la Commune a inscrit dans son PLU un objectif de diminuer de 50 le nombre de logements vacants. La Commune souhaite également aider les propriétaires de logements dégradés à les rénover et / ou les mettre en location à des tarifs sociaux.

Il est donc nécessaire d'obtenir un état des lieux précis de la vacance et de l'habitat dégradé sur la Commune afin de pouvoir mettre en place un plan d'actions ciblé.

Monsieur Denis HERMET souhaite savoir qui sera l'interface entre les propriétaires et les financeurs potentiels. Monsieur le Maire répond qu'à ce stade il est difficile de répondre à cette question tant qu'il n'aura pas été déterminé les outils à mettre en place.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la proposition de l'organisme « SOLIHA, Solidaires pour l'habitat » pour un montant total de 14 515 € HT soit 17 418 € TTC. Cette étude se déroulera sur une durée de 5 mois.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **7 b – Pôle santé : étude « flash » en collaboration avec l'Établissement Public Foncier de Normandie**

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre de son projet de pôle de santé et du partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Normandie, la Commune a la possibilité de lancer une étude de préféabilité urbaine, technique et économique, réalisée et financée en intégralité par l'EPFN.

Cette étude se déroulera en fin d'année 2018 et permettra d'alimenter le dossier de subvention dans le cadre de la contractualisation régionale.

Monsieur Claude ROUGERON, 4<sup>ème</sup> Adjoint en charge des Affaires Sociales, sera l'élu référent pour cette étude.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **7 c – Approbation du projet de voirie Boulevard Ulysse Lavertu – rue Roussel et du lotissement du Parc**

Monsieur le Maire expose le dossier : Il est demandé au Conseil Municipal de valider les grandes lignes du projet d'aménagement de la rue Roussel et du Boulevard Ulysse Lavertu et l'aménagement devant la salle des fêtes.

Il est également proposé de valider l'estimation des travaux y compris celle du lotissement du parc et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les marchés publics nécessaires au projet ainsi qu'à solliciter des emprunts.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **7 d – Régularisation d'un échange de parcelle entre la Commune et des propriétaires au Chemin des Vignes**

Monsieur le Maire expose les faits : en 1985 la Commune avait un projet d'élargissement du trottoir au Chemin des Vignes menant au Fonds de Sassey. Aussi il était nécessaire de procéder à un échange de parcelle avec un riverain (147 m<sup>2</sup> donné par la Commune et 38 m<sup>2</sup> cédé par le riverain).

Cet échange a fait l'objet d'une délibération de Conseil Municipal en 1985 mais n'ayant pas fait l'objet d'un acte notarié il est nécessaire de confirmer cet échange afin que les propriétaires actuels puissent vendre leur maison.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir confirmer cet échange de parcelles.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **e – Modification du périmètre des sites Natura 2000**

Monsieur le Maire expose le dossier : suite à la délibération du Conseil Municipal en 2014 approuvant la modification et l'extension de certains sites NATURA 2000 sur la Commune, il convient maintenant de valider définitivement les nouveaux périmètres qui ont été pendant ces 4 années, soumis dans différentes instances de validation Nationales et Européennes avant d'être de nouveau proposé à la validation de la Commune.

Ces modifications concernent le Fonds de Sassey, le Val d'Huberville et la Butte d'Ezy.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **f – Plan Local d'Urbanisme : révision générale**

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) par l'Agglo du Pays de Dreux mais aussi en raison de l'évolution de plusieurs projets communaux il est nécessaire d'entamer une révision générale du Plan Local d'Urbanisme :

- Mise en compatibilité avec le SCOT
- Concernant le secteur Coutumel, l'OAP doit être modifiée dans sa programmation de logements et dans ses objectifs de mixité fonctionnelle.
- L'Eco Quartier doit être modifié pour permettre de réaliser un projet tenant compte des concertations issues de la démarche inscrite dans la charte Eco Quartier signée par la Commune.
- Le projet de pôle de santé devra évoluer pour tenir compte des besoins en professionnels de santé.
- Mise en place d'une OAP pour privilégier le Commerce en centre-ville.
- Rajout d'une OAP pour favoriser le logement social dans le secteur de l'ancienne poste
- Corrections diverses et compléments dans le rapport de présentation et règlements du PL

Délibération adoptée à l'unanimité.

### ➤ **3 – Intercommunalité**

## **a – Agglo du Pays de Dreux : avis sur le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)**

Monsieur le Maire expose le dossier du Schéma de Cohérence Territorial :

- Le rapport de présentation comprenant outre la présentation générale du dossier (explication du projet, enjeux), le diagnostic territorial, l'Etat Initial de l'Environnement, l'évaluation environnementale, etc.,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) socle des futures orientations et conditions d'aménagement et d'urbanisation,
- Le Document d'Orientations et d'Objectif (DOO), partie opérationnelle et réglementaire du SCoT,
- Le bilan de la concertation,
- La délibération d'arrêt du projet.

Il revient donc au Conseil Municipal de donner un avis sur le projet de SCOT qui sera ensuite soumis à enquête publique, puis approuvé définitivement dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable au SCOT élaboré par l'Agglo du Pays de Dreux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **b – Mairie de la Couture Boussey : convention pour l'utilisation mutualisée d'un appareil de contrôle de vitesse (ou cinémomètre)**

Monsieur le Maire expose les faits : Il convient de valider une convention de prêt d'un radar avec la commune de la Couture Boussey. La Police Municipale d'Ezy pourra ainsi procéder à des contrôles de vitesse moyennant le paiement de 50 % du cout de l'entretien annuel (en moyenne 600 €/an soit 300 € pour la Commune d'Ezy).

Plusieurs conseillers s'interrogent sur l'utilité d'un tel matériel sur le territoire de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit avoir une politique cohérente face à la problématique de la vitesse excessive dans plusieurs rues et qu'il est nécessaire de mettre en place des actions comme celles-ci en plus de la sécurisation par des installations de voiries.

Délibération adoptée à 19 voix « pour » et 2 voix « contre ».

#### **➤ 4 – Administration communale**

#### **4 – Adhésion à la plateforme AGRIOCAL 27**

Monsieur le Maire expose le dossier : La Commune est engagée dans une politique de favorisation des circuits courts et du commerce local. Néanmoins il est aussi possible pour la Commune d'adhérer à la plateforme en ligne « AGRIOCAL27 ». Cette plateforme est développée par le Conseil Départemental de l'Eure à destination des acheteurs publics pour passer des commandes en ligne auxquelles répondent des agriculteurs et producteurs locaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'adhésion à cette plateforme pour permettre l'achat de denrées alimentaires pour les besoins du restaurant scolaire, mais aussi de certaines manifestations communales.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **b – Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise et de l'Engagement Professionnel « RIFSEEP » : filière culturelle**

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre de la future embauche d'un(e) responsable de la bibliothèque-médiathèque il convient d'élargir le Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise et de l'Engagement Professionnel « RIFSEEP » à la filière culturelle.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **c – Dérogation au repos dominical**

Monsieur le Maire expose le dossier : La Commune a réceptionné une demande de dérogation au repos dominical formulée par le Conseil National des Professions de l'Automobile pour les dimanches suivants :

- dimanche 20 janvier 2019
- dimanche 17 mars 2019
- dimanche 16 juin 2019
- dimanche 13 octobre 2019

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur cette demande de dérogation au repos dominical.

Délibération adoptée à l'unanimité.



**d – Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive entre la Commune et le Centre de Gestion de l'Eure**

Monsieur le Maire expose les faits : il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive entre la Commune et le Centre de Gestion de l'Eure.

Ce dispositif permet aux agents de la Commune de bénéficier d'un suivi médical régulier auprès d'un médecin mutualisé pour les communes du Département de l'Eure.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**e – Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO)**

Monsieur le Maire expose le dossier : afin de répondre aux obligations relatives au Règlement Général de Protection des Données (RGPD), la Commune devra désigner un délégué à la protection des données (DPO).

Cette personne sera l'interface avec la CNIL dans tous les dossiers relatifs aux traitements de données à caractère personnelles.

Il sera proposé de désigner Monsieur Quentin Delporte, Directeur Général des Services, comme DPO.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**f – Agglo du Pays de Dreux - convention de mise à disposition pour la révision générale du PLU**

Monsieur le Maire expose le dossier : il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition d'agents de l'Agglo du Pays de Dreux, au profit de la Commune, pour la révision générale du PLU.

Le coût de cette mise à disposition s'élèvera à 15 000 € maximum.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **5 - Questions diverses**

Remerciements : des associations L'Ez-Arts, Les Amis du Musée du Peigne, Les Amis de l'Orchestre Claude Monet, le Don du sang bénévole plateau et vallée et l'ASACA pour le versement de la subvention annuelle.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.

À Ezy sur Eure, le 28 septembre 2018

Le Maire,



Pierre LÉPORTIER

